

Réseau d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté
vers un développement durable

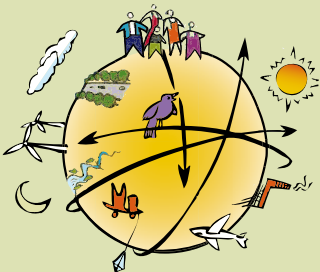
Les feuilles du GRAINE



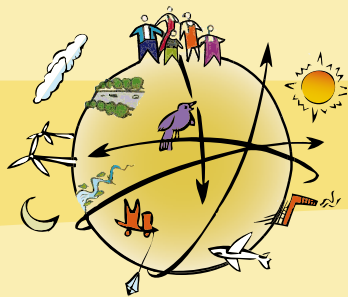
Dossier

Histoire de l'éducation
à l'environnement
dans les Pays de la Loire

N° 0
Mars
2010



GRAINE Pays de la Loire



Le GRAINE Pays de la Loire

70 structures adhérentes 35 individuels

Vendée

Association ELISE
Centre Culturel du Talmondaise
Communauté de Communes Marais
Poitevin - Maison du Petit Poitou
CPIE Sèvre et Bocage - Maison de la vie rurale
Ecomusée du marais Breton Vendéen - Le Daviaud
Groupe associatif Estuaire
La Cicadelle
LPO 85
Lycée Nature
Maison de la dune et de la forêt
Maison Familiale Rurale de Challans

Sarthe

Arche de la Nature
Communauté de Communes du Pays Fléchois
CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir
ECOEDDEN
Monde solidaire La Flèche
Sarthe Educ'Environnement

Mayenne

Base de loisirs de la Rincerie
Centre Initiation Nature
Initiative et Développement en Environnement
Mayenne Nature Environnement

Maine-et-Loire

L'Ablette Angevine
Alisée
Anjou Sport Nature
Association Comité Animation Enfance
Association la Turmelière
Bobo planète
Centre de découverte du milieu
aquatique & de la pêche
Communauté de commune de Pouancé Combrée
CPIE Loire et Mayenne
Domaine de la Morosière
EPCC Théâtre Foirail Camifolia
Fédération Départementale Familles
Rurales du Maine et Loire
FOL49
LPO 49
Maison de l'environnement de la ville d'Angers
Maison de Loire en Anjou
Terre des sciences - Angers technopôle

Loire-Atlantique

Association Estuarium
Association Grain d'Argile
Association Hironnelle
Bolivia Inti - Sud Soleil
Bretagne vivante SEPNB
Carif.Oref
Centre les mouettes
CPIE Logne et Grand Lieu
CPIE Loire océane- les korrigans
CPIE Pays de Nantes - Ecopôle
Fal 44
GAB 44
Grain de Pollen
Humus 44
La châtaigne d'eau
La clé des champs
Le jardin de mélisse
LPO 44
Lycée Jules Rieffel
Serre Ondine
Syndicat mixte CNA
Syndicat mixte Eden
TroCantons
Zoo de la Boissière du Doré

Associations régionales

Confédération régionale des Foyers
Ruraux Pays de la Loire
Francas Pays de Loire
Les Petits Débrouillards Pays de la Loire

Hors région

Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
Centre de découverte et d'hébergement « Les landes »
Ecomusée du Perche
QUENEA SARL

Le Groupe Régional d'Animation et d'Information à la Nature et l'Environnement est, en Pays de la Loire, un réseau d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable. Son objectif est de développer l'EEDD en Pays de la Loire en apportant à ses membres des outils ou compétences permettant la diffusion des informations, la formation, l'échange, la réflexion, en vue de la concrétisation de leurs projets. Il réunit une grande diversité d'acteurs : enseignants, animateurs, agents de collectivités, représentants d'organismes publics ainsi que des individuels.

Le GRAINE est le relais régional du réseau national «École et Nature».

Ses missions

Former : mettre en place des formations en fonction des besoins du réseau, aider au développement de la recherche pédagogique, favoriser l'acquisition de connaissances, pratiques, valeurs.

Informier : transmettre et relayer des informations, mettre à la disposition des adhérents des ressources pédagogiques.

Animer pour favoriser le croisement des réseaux, par les Rencontres Régionales, journées Référentiel, journées d'échanges.

Développer le mouvement d'Education à l'Environnement des Pays de la Loire (échanges, réflexions, partages, Plan Régional d'Action).

Son fonctionnement

Cette association de type Loi 1901, fonctionne autour d'un conseil d'administration composé de représentants des adhérents et d'une équipe de permanents. Les différents projets initiés par le GRAINE sont suivis par des commissions thématiques constituées d'adhérents du réseau. Une commission peut être créée à l'initiative de ceux-ci, si certains souhaitent se regrouper pour travailler sur une nouvelle thématique.

Membres du Conseil d'Administration

Président

Hervé GAUVRIT

La Cicadelle
Vendée

Trésorière

Catherine WALRAET

Loire - Atlantique

Secrétaire / Vice Présidente 72

Sophie DESCARPENTRIES

ECOEDDEN
Sarthe

Vice Présidente 49

Edith EMEREAU

Association ALISEE
Maine et Loire

Vice Présidente 44

Béatrice MAPPAS

TroCantons
Loire-Atlantique

Administrateur

Manuel MOREAU

Les Petits Débrouillards
Loire Atlantique

Administrateur

Hervé JEANNEAU

Maine et Loire

Sommaire

Réflexions

La taxe carbone 4

Echanges d'expériences

Projet des petits jardins naturels 5

Construire une maison économe en énergie 6

Ecolobois une mallette pédagogique éco-conçue 6

Paysages de bocage vus par les habitants 7

Label Eco-Ecole ! 8

Pass'sport nature 9

Les balades pour carnettistes en herbe 10

La sensibilisation du public à l'architecture et au paysage 10

Coordination, liens et structuration entre les acteurs de la région d'Ancenis 11

Dossier

Histoire de l'éducation à l'environnement dans les Pays de la Loire 12

Vie du GRAINE

Retour sur les rencontres régionales 18

Relations collectivités et associations 19

Un nouveau Référentiel Qualité de l'Éducation à l'Environnement 21

Outils

Intégrer le critère environnemental dans les événements 23

Vous tenez dans les mains le premier numéro des Feuilles du GRAINE. Cette revue qui devrait paraître deux fois par an à un but bien différent de La Garzette que vous recevez par internet.

La Garzette sert à véhiculer des informations utiles pour les structures. Elle n'a pas vocation à l'exhaustivité mais tente, autant que faire se peut, de vous éclairer dans vos responsabilités.

Le GRAINE a pour vocation - et cela a été clairement défini dans le Plan Régional d'Action - de créer du lien entre les structures qui pratiquent l'éducation à l'environnement et de faire émerger un langage commun.

Cette revue est plus là pour apporter des éclairages ou des points de vue afin de susciter des réflexions ou des débats.

C'est en ce sens que je vous livre quelques éléments que nous avons présentés aux Assises Nationales de l'Éducation à l'Environnement à Caen en octobre dernier.

En Pays de la Loire, des Assises Régionales ont été organisées en janvier 2000 et en septembre 2005. Un Diagnostic de l'éducation à l'environnement avait été réalisé en 2004-2005. Des Assises Départementales ont eu lieu dans la Sarthe en septembre 2009.

Les débats ont fait ressortir différentes difficultés :

- la professionnalisation,
- l'émiettement associatif,
- les difficultés économiques et gestionnaires,
- des relations entre les associations et les collectivités territoriales difficiles,

Ces travaux ont aussi dégagé des enjeux :

- la nécessité d'une culture commune,
- la mutualisation indispensable du travail et des ressources,
- le besoin d'échanges,
- la valorisation de nos actions.

La grande similitude entre les conclusions des Assises de la Sarthe de 2009 et celles des Assises Régionales de 2005 nous invite aux réflexions suivantes :

- sommes-nous condamnés à tirer les mêmes observations tous les 4 ans ?
- ces observations sont-elles un arbre qui cache la forêt, nous empêchant de voir en face nos vraies difficultés, plus profondes et plus réelles ?

Suite aux Assises du 25 septembre à Aizenay sur le thème de l'objectivité, je m'interroge.

La plupart des associations qui font de l'éducation à l'environnement ne font pas que ça et bien souvent (l'éducation à l'environnement) elle arrive en second, troisième ou quatrième position des priorités de la structure.

De ce fait, c'est souvent un parent pauvre en matière de professionnalisation, de formation ou de réflexion.

Cependant, ne soyons pas trop pessimistes. Suite aux Assises de 2005, tous les réseaux de la région ayant à voir avec l'éducation à l'environnement s'étaient réunis pour mettre au point un Plan Régional d'Action et à ce jour, de nombreuses actions sont en court. Le travail positif et en commun est donc possible.

Le développement durable constitue l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle, il demande une évolution culturelle très importante de la population.

Or, pour permettre cette métamorphose, aucun outil ne sera plus performant et plus adapté que l'éducation à l'environnement et au développement durable. Alors sachons nous mettre en action pour être dignes de cette responsabilité.



La taxe carbone

Les rebondissements...

Deux jours avant son entrée en vigueur, REBONDISSEMENT, la mise en place est retardée... En effet selon le conseil constitutionnel trop de secteurs étaient totalement exonérés de cette taxe : les 1018 sites industriels les plus polluants (les raffineries, l'industrie chimique, les transports aériens...). Au total, 93 % des émissions d'origine industrielle, hors carburant, étaient exonérées de contribution carbone. Pour EcoAct, spécialiste de la stratégie carbone et des programmes de compensation carbone, « l'annonce de cette annulation va avoir un effet positif car la taxe carbone va pouvoir être améliorée et être plus efficace : si l'idée de départ est excellente, elle souffrait de nombreuses imperfections qui la rendait finalement peu efficace ».

Prochaine étape, en février 2010...

Petit rappel : le principe vu par le gouvernement

Elle met en application le principe de pollueur-payeur et entre en vigueur dès le 1er janvier 2010. Elle est défendue par de nombreux scientifiques et défenseurs de l'environnement comme la Fondation Nicolas Hulot, l'ADEME ou Jean-Marc Jancovici (climatologue).

Cette taxe sera additionnée à nos dépenses en énergies polluantes : pétrole, gaz, charbon, GPL. Les énergies renouvelables, l'électricité et également « l'énergie produite en usine nucléaire » en sont dispensées car l'objectif est d'agir pour le plan climat et de maîtriser nos émissions de CO₂. Le montant a été fixé à 17€/tonne de CO₂.

Le cumul de cette taxe sera compensé à 100% une fois par an pour les ménages sous forme de réduction d'impôt sur le revenu ou de chèque vert.

Les objectifs pédagogiques

L'objectif premier est de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur l'impact des énergies fossiles dans notre consommation personnelle ou professionnelle.

Le deuxième objectif principal est de modifier les comportements envers les énergies et de passer à l'utilisation d'énergies propres : éco-conduite, co-voiturage, développement des transports alternatifs face à l'augmentation de l'utilisation des véhicules individuels, changement des énergies dans l'habitat...

Les objectifs mal compris par les français

En faisant le calcul, il semble que l'Etat aura du mal à faire accepter cette taxe, car la promesse de compensation à 100% ne sera pas tenue... Les français voient aujourd'hui une taxe supplémentaire et non une réelle action contre les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, la polémique à laquelle nous avons assisté durant l'automne 2009 ne fait que diminuer l'opinion de la population sur l'intérêt de cette taxe carbone. Afin de faire accepter par l'opinion publique cette nouvelle réforme, les pouvoirs publics essayent d'en dériver le terme « contribution carbone », « contribution climat-énergie ».

Les pays scandinaves appliquent depuis plus de 10 ans une taxe similaire qui n'est pas compensée et atteint ses objectifs pédagogiques en modifiant les comportements des habitants. Pourquoi cela fonctionne-t-il là-bas et pourquoi crée-t-elle autant de polémiques chez nous ? La forte part de la TIPP dans le prix de nos carburants ne serait-elle pas responsable ?

Les contradictions

Le gouvernement exonère en partie les transports routiers, les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres secteurs sont encore en débat. Cela n'est-il pas contradictoire avec l'objectif premier de l'établissement de cette taxe, soit de modifier les comportements vis-à-vis de nos consommations énergétiques, surtout dans les secteurs pollueurs ? Par contre les agrocarburants seront quant à eux taxés... L'objectif est-il d'agir pour le climat ? L'opinion générale des français face à une étude réalisée à 100 jours de la conférence de Copenhague révèle « Ce n'est pas à l'individu de payer, mais aux entreprises polluantes ». L'objectif pédagogique est loin d'être atteint...



Carine Moro
carine_moro1983@yahoo.fr



Projet des petits jardins naturels

Des petites mains vertes s'invitent au Jardin des Plantes.

Ecopôle lance l'opération « Les petits jardins naturels » dans les écoles de l'agglomération nantaise de décembre 2009 à juin 2010.

Un projet sous le signe du développement durable...

En allant faire un tour au Jardin des Plantes de la ville de Nantes, vous pourrez bientôt constater que si les enfants ne naissent ni des choux ni des roses, ils savent très bien s'en occuper : le but général de l'opération « Les petits jardins naturels » est la réalisation par les élèves de cycles 1, 2 et 3 et leurs enseignants, de jardins miniatures mobiles, respectant l'environnement et favorisant la biodiversité.

L'action s'inscrit dans la dynamique de l'opération « 100 jardins naturels à Nantes », portée par Ecopôle et visant à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques dans les jardins, et à la prise en compte de la biodiversité dite « ordinaire ». Elle encourage la création de partenariat entre écoles et associations. Elle vise également au développement chez les élèves d'une citoyenneté active, et, d'une meilleure compréhension et prise en compte de la nature.

... mais aussi sous celui du plaisir et du jeu.

Cette année pas de concours, juste le plaisir de jardiner. Par ailleurs, les classes volontaires pourront rédiger un « Journal de bord » qui sera publié régulièrement sur le site internet d'Ecopôle. Fin mai, les jardinières seront transportées de l'école vers le Jardin des Plantes de Nantes. Chaque classe participante y sera accueillie lors d'une journée conviviale et festive où les élèves pourront participer à de nombreuses animations sur les thèmes du jardin et de la biodiversité.

Ce nouveau projet associe le Service des Espaces Verts de la ville de Nantes et de l'agglomération nantaise, le Crédit Mutuel, la Fondation Nature et Découvertes, l'Inspection Académique, la direction diocésaine de l'enseignement catholique et le GNIS « Jardinons à l'école ». Au total, 100 classes, soit l'équivalent de 3000 élèves de l'agglomération nantaise, sont mobilisées par le projet. De quoi enseigner de bonnes pratiques chez les enfants du département !



Les 100 premières classes inscrites et sélectionnées seront dotées gratuitement d'un kit de jardinage permettant la réalisation du mini jardin. Un soutien pédagogique sera apporté par Ecopôle et son réseau aux enseignants engagés dans l'action tout au long du projet.

Si vous êtes intéressé par ce projet et que vous souhaitez y prendre part, il vous suffit de prendre contact avec Ecopôle.

Ecopôle CPIE Pays de Nantes
Tél. 02 40 48 54 54
petitsjardinsnaturels@ecopole.com
www.ecopole.com



ECOLOBOIS, une mallette pédagogique éco-conçue

La mallette ECOLOBOIS est un outil pédagogique pour le cycle 3 faisant le lien entre la forêt, la transformation et l'utilisation des différentes essences de bois. Cet outil présente l'importance du bois et de ses applications dans notre vie quotidienne et informe sur l'intérêt environnemental de la forêt et de l'utilisation du bois. Ce projet a été financé par France Bois Forêt et l'Interprofession Atlanbois.

La démarche d'éco-conception doit s'attacher à évaluer chaque point de la conception (choix de matériaux à faible énergie grise, papier, encre...) pour trouver une cohérence globale. Cette démarche est une vraie valeur ajoutée au projet. D'un point de vue humain, le partenariat entre des professionnels du bois, des éducateurs à l'environnement, des experts, des étudiants, est très fructueux intellectuellement.



D'un point de vue pédagogique, il faut veiller à ne pas « noyer le poisson » : mettre trop d'outils (cd, dvd, livre) dans la mallette n'aurait pas été judicieux.

Il est préférable de sélectionner les meilleurs. Les enseignants peuvent,

s'ils le souhaitent, approfondir certains sujets grâce à une bibliographie, que l'on a intégrée au Guide de l'enseignant. La démarche d'éco-conception doit aussi garantir une réduction de la consommation de produits. Nous avons fait les choix suivants pour la mallette : utiliser un maximum de bois (échantillons, maison bois), choisir un papier certifié PEFC et imprimer avec des encres végétales, limiter le plastique (juste du plexiglas pour simuler les fenêtres), choisir des fournitures de bureau en carton (classeur photolangage, boîtes à archives en carton brut, valisette pédagogique...). Dans un souci de réduction des transports, toutes les mallettes ont été livrées pendant l'université d'été de la filière bois à Orléans. Un des points forts de cet outil est la forme (maison bois miniature). Elle suscite de l'intérêt au premier regard. De plus, le contenant (maison) devient aussi du contenu pédagogique sur la construction bois. Un autre point fort est l'observation de l'anatomie du bois : 8 essences de bois (épicéa, douglas, pin maritime, chêne, châtaignier, merisier, hêtre, peuplier) à toucher, manipuler et observer, avec 2 loupes aux grossissements différents. C'est aussi un outil très compact et facilement transportable. De plus, chaque élève a son livret pour suivre les activités sur le bois, il s'approprie donc vraiment les animations et garde une « trace ». Enfin, le livret de l'enseignant précise le lien entre les disciplines du programme scolaire et les animations, ce qui simplifie le travail de l'enseignant.

Manuel Moreau, Batidurabilis
mmanoio@yahoo.fr

Construire une maison économe en énergie, même quand on est petit !

Les associations ALISEE et Bobo planète ont initié ensemble, sur l'année scolaire 2008-2009, des animations pour les écoles maternelles et primaires autour d'un outil pédagogique : la maison « BATIS-MOI BIEN ».

Créée par l'association Bobo planète, cette maison permet de sensibiliser la jeune génération à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et à l'utilisation des énergies renouvelables.

Ce sont les enfants qui construisent la maison : orientation par rapport au soleil, découverte des matériaux isolants, utilisation de matériaux locaux, production d'énergie à partir de sources renouvelables, mise en place d'un récupérateur d'eau de

pluie... Il s'agit d'un outil pédagogique ludique, faisant appel aux sens et à l'imagination des enfants. Lorsqu'elle est construite, les enfants travaillent sur les écogestes, en se prêtant à des jeux de rôle. Pour les plus grands, de petites expériences viennent agrémenter les activités.

Les deux associations ont signé une convention de partenariat : BOBO Planète intervient auprès des cycles 1 et 2, et ALISEE auprès des cycles 3.

Sur l'année scolaire 2008-2009, la Ville d'Angers a soutenu ce projet. Au total, ce sont 36 classes de la Ville d'Angers qui ont été sensibilisées par l'une ou l'autre des associations. Les enseignants et les

enfants ont fait un retour très positif sur ces animations.



Rémi Gallerand
Conseiller énergie
Association ALISEE
02 41 93 00 53
rg@alisee.org



La Flocellière

PAYSAGES DE BOCAGE vus par les habitants

« Sensibiliser les habitants au patrimoine naturel de leur commune »

Tel était l'objectif initial qui a guidé deux associations de la commune de la Flocellière, petite commune rurale du Haut Bocage vendéen, à écrire le projet « Paysages, art et nature ». Avec le soutien de la région Pays de la Loire et de la Fondation de France, un étroit partenariat s'est alors tissé entre ces deux associations :

- la Boulite, reconnue pour valoriser le patrimoine culturel communal en organisant des tables-rondes thématiques, des sorties grand public, différentes collectes de témoignages... La Boulite vulgarise ces collectes en éditant une revue semestrielle « l'écho du doué ».
- le CPIE Sèvre et Bocage, adhérent du GRAINE, œuvre sur le territoire du Haut Bocage vendéen à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de son territoire.

« Un projet participatif et intergénérationnel »

Pendant deux ans, divers événements ont été organisés sur la commune afin d'amener les Flocéens à s'exprimer sur leur patrimoine paysager sous diverses formes artistiques (photographies, poèmes, illustrations, textes...). L'idée finale étant de réaliser une exposition et d'éditer un ouvrage, reflets du regard porté par les habitants sur le paysage de leur commune.

Afin d'éveiller les regards sur la richesse d'un bocage familial, des actions à destination de plusieurs générations ont été planifiées. Parmi elles, nous pouvons relever les suivantes :

- les écoliers ont suivi un programme pédagogique et participé à des sorties thématiques : vie des plantes, du sol, écojardinage, haie et sous-bois, lecture de paysage, fabrication de mangeoires et nichoirs, vendanges, sentiers communaux, odeurs et couleurs

animalier et à la photographie nature en compagnie d'artistes professionnels

- quelques Flocéens individuels ont spontanément apporté leur contribution personnelle en valorisant le paysage local sous forme de poèmes, textes, photographies, peintures...



- de l'automne...
- le foyer des jeunes a participé à la valorisation du paysage en aménageant le rond-point du Moulin Brochet
- une table-ronde « nouveaux arrivants » a enrichi le projet par un regard spontané
- plusieurs échanges ont permis aux résidents de la Maison de retraite de s'exprimer sur des thèmes en lien avec l'environnement et de livrer des anecdotes sur leur vie passée en contact avec la nature
- quelques sorties organisées pour le grand public ont réuni une centaine de personnes autour de la découverte des paysages du bourg et de sa proche campagne.
- des échanges sur la relation qu'entretiennent les enfants avec la nature ont été planifiés à l'occasion des séances du club nature
- une vingtaine de personnes se sont initiées au dessin

« La volonté de partager »

Une sélection d' « œuvres », ainsi réalisées par les Flocéens, a été présentée lors d'une exposition temporaire qui s'est tenue pendant deux mois dans la commune.

La sortie de l'ouvrage « Paysages de Bocage, vus par les habitants » est venue clôturer le projet en novembre 2009. Edité à 1 000 exemplaires, ce livre d'art de 112 pages constitue un support « vitrine » de la commune et témoigne joliment de différents regards portés par plusieurs générations flocéennes sur l'évolution d'un bocage familial.

Ce livre est aujourd'hui en vente au CPIE Sèvre et Bocage et dans différents points de vente locaux.

Plus d'informations :

Aline Texier
CPIE Sèvre et Bocage
85700 La Flocellière
Tél. 02 51 57 77 14
www.maison-vie-rurale.com



Label Eco-Ecole !

Programme international d'éducation à l'environnement, Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement.

En 12 ans d'existence ce sont près de 25 000 établissements scolaires, répartis dans 46 pays, qui ont participé au programme Eco-Ecole.

Depuis la rentrée scolaire 2009, la France compte 1000 établissements scolaires engagés dans une démarche Eco-Ecole dont 600 écoles élémentaires, près de 250 collèges et 150 lycées.

Sur les Pays de la Loire 52 établissements sont engagés dans un projet Eco-Ecole pour l'année scolaire 2009-2010 (voir liste sur le site internet www.eco-ecole.org).

Eco-Ecole propose de mobiliser tous les acteurs et les partenaires de l'établissement scolaire pour qu'ils travaillent ensemble.

Pour être labellisés, les établissements qui s'engagent doivent mettre en œuvre pendant une année scolaire la démarche Eco-Ecole sur un des thèmes prioritaires suivants : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie.

Le label est renouvelé chaque année tant que la dynamique Eco-Ecole se maintient dans l'établissement.

Une méthodologie et des outils pour la réalisation du projet :

Pour les aider à mettre en place la démarche Eco-Ecole, les porteurs de projets disposent d'une méthodologie en 7 points et d'outils d'accompagnement téléchargeables.

Former un comité de suivi :

Ouvert à tous les acteurs et les partenaires de l'école, ce comité rassemblera progressivement, outre des enseignants, la direction de l'établissement et des élèves, des élus locaux, des parents d'élèves, des représentants du personnel d'entretien, d'associations locales,...

Le diagnostic environnemental :

Avant d'agir sur l'école, il importe de connaître sa situation initiale et de comprendre ses impacts sur l'environnement, notamment en matière d'alimentation, de déchets, d'eau et d'énergie.

Le plan d'action :

A partir des observations faites lors du diagnostic, le comité de suivi détermine les priorités et l'agenda des actions à réaliser.

Le contrôle et l'évaluation :

Cette phase intervient tout au long de la réalisation du plan d'action et vise à vérifier sa mise en œuvre. Elle permet de faire prendre conscience aux enfants qu'ils peuvent modifier individuellement et collectivement le cours des choses.

Établir des liens avec les programmes scolaires :

Une démarche pédagogique portée par les enseignants accompagne le projet de gestion environnementale des bâtiments. Chaque étape est ainsi mise en relation avec le programme scolaire.

Impliquer l'école et la communauté dans le programme :

La campagne Eco-Ecole ne reste pas le fait d'un petit groupe motivé,

mais implique l'école toute entière et s'ouvre aux acteurs extérieurs.

L'éco-code :

Conçu par les élèves sous une forme artistique (affiche, chanson, exposition...), il formalise les prises de conscience qui se sont opérées chez les participants du projet pendant l'année.

Cette méthodologie permet de mettre en place des actions spécifiques.

Sur le thème de l'alimentation, par exemple, on peut citer l'école de Noailhac (81), où suite au diagnostic qui a révélé un manque de bonnes pratiques alimentaires chez les élèves, les plus jeunes ont mis en place des goûters collectifs avec un goûter de fruits une fois par semaine. Dans le lycée Saint-Sauveur (35), un jardin biologique a été créé et les légumes qui poussent servent à préparer des potages qui sont ensuite servis aux élèves pendant la récréation.

Autre exemple, sur le thème de l'énergie cette fois, après la réalisation d'un bilan carbone, le lycée Ernest Pérochon (79), a procédé au « délamping » des couloirs en supprimant 46 tubes (environ un

Rappel des textes de références sur l'EDD

circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 : généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable - rentrée 2004. circulaire n°2007-077 du 29 mars 2007 : seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (E.D.D.)

note de service n° 2008-077 du 5 juin 2008 : instructions pédagogiques - éducation au développement et à la solidarité internationale. encart n°10 du 5 mars 2009 : inscription, modalités, calendrier de l'opération 2009 «L'École agit : Pour le développement durable».





sur deux) de 58 W (luminaire avec ballast ferromagnétique), ce qui représente une économie de 3266W à chaque instant.

Un projet global pour l'EDD

La charte Eco-Ecole permet aux enseignants et à leurs élèves, aux élus locaux gestionnaires des bâtiments, mais aussi à des associations et des parents d'élèves notamment, de s'associer dans un projet de développement durable où chacun trouve sa place et ses intérêts.

Pour chaque action le lien est fait avec les programmes scolaires.

Le programme Eco-Ecole répond donc pleinement aux objectifs du nouveau plan triennal (2007-2010) d'éducation au développement durable dont l'un des trois axes prioritaire est de « Multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles » (circulaire N°2007-077 du 29-3-2007).

Carole Radix
Alisée

Pour en savoir plus :

www.eco-ecole.org

Relais locaux en Pays de la Loire

Relais en 44

Ecopole-CPIE Pays de Nantes

17 rue de Bouillé

44000 NANTES

Contact : Virginie DANILO, Coordinatrice Environnement et Développement Durable
virginie.danilo@ecopole.com

Relais en 49

Terre des Sciences

29, Boulevard Beaussier

49000 Angers

Contact : Christelle Ragueneau, Médiatrice scientifique
c.ragueneau@terre-des-sciences.org

Relais en 85

Terre des sciences

Lycée Nature - Allée des Druides

85035 La Roche sur Yon

Contact : Valérie Cottureau, Colporteur des Sciences
v.cottureau@terre-des-sciences.org

PASS' SPORT / NATURE

Lier sport de nature et environnement est un projet ambitieux qui pourrait se concrétiser prochainement...

Au cours de l'atelier « sport de nature et dérangement de la faune », lors des Rencontres du GRAINE Pays de Loire, est ressorti une incompréhension et un manque de communication entre sportifs et éducateurs à l'environnement. Il a donc fallu réfléchir à un moyen permettant un échange entre ces deux parties qui ne se comprennent pas. Après réflexion et analyse de ce que la DDJS a déjà mis en place en Vendée, la notion d'échange entre ces deux parties a émergé ; le projet de pass'sport / nature est né !

L'objectif principal de ce pass'sport / nature serait de connecter les mondes de l'éducation à l'environnement et des sports de nature pour mieux comprendre les enjeux et les contraintes de chacun. Ce type d'action s'adresserait aux associations d'éducation à l'environnement et aux structures organisatrices d'activités sport de nature.

Chaque structure (éducation à l'environnement et sports de nature) disposerait d'un chéquier contenant plusieurs tickets donnant droit à une séance par ticket.

Les chèquiers seront distribués à toutes les structures qui adhèrent au dispositif. Le principe du chéquier serait assez simple : la structure qui « bénéficie » d'une formation ou d'une pratique donne un ticket à la structure « qui fournit ».

La valeur du ticket devrait reposer sur une unité de temps (exemple : 1 ticket = 3 heures).

Les participants s'engageraient pleinement dans l'activité sans préjugé et laisseront la séance se dérouler.

Organiser un temps d'échange convivial pour débriefer à l'issue des séances. Les séances pourront déboucher sur la production d'outils d'information, sur les impacts des activités sportives sur les milieux, sur un engagement réciproque, sur les opportunités d'un travail conjoint, des partenariats...

Pistes de travail sur les modalités d'échanges :

- Échange entre deux professionnels, de l'éducation à l'environnement et des sports de nature. « Je passe une journée dans ta structure et tu viens passer une journée dans ma structure ».



L'échange repose, soit sur une participation à une séance, soit sur un co-encadrement.

- Une structure accueille un animateur d'une autre structure pour combler un effectif dans une séance existante
- Une structure organise une séance pour un groupe d'animateurs nature ou d'éducateurs sportifs pour sensibiliser aux enjeux et contraintes de ses activités. Circulation des tickets entre structures.
- Les structures sportives ne peuvent participer qu'à des séances d'éducation à l'environnement et les structures d'éducation à l'environnement ne peuvent participer qu'à des séances de sports de nature.

Julien Douit et al.

(étudiants en BTS GPN 2 au Lycée Nature- La Roche-sur-Yon
Contact: BULCIAGHY Bertrand (DDJS) 02-51-44-99-00



Les balades pour carnettistes en herbe

Créée en 1992, l'association Orange Bleu s'est tournée vers une activité grand public en 2004, intitulée "Balades pour carnettistes en herbe" avec un support original, le carnet de voyage. Le matériel consiste en un carnet relié, un pinceau chinois, de l'encre afin de garder une trace personnelle de cette balade en croquis, notes et calligraphie... La première balade démarra aux jardins de la Crapaudine à Nantes, à la rencontre des jardiniers, puis s'étendit aux 4 coins du département de la Loire Atlantique, alliant écosystèmes dit sensibles et sites patrimoniaux. Des naturalistes ont peu à peu rejoint ces sorties au fil des années, afin de retrouver le plaisir de dessiner sur site et de partager aussi leur savoir.

Pour Soazig ZZ, illustratrice-reporter de métier, l'idée de départ est de retrouver un lien avec l'environnement proche, grâce à l'attention et à la qualité du regard posé sur lui. Le dessin permet d'aiguiser son sens de l'observation tout en favorisant un émerveillement devant les détails de cet environnement, trop oubliés au quotidien...

A chaque sortie, les groupes diffèrent : les enfants sont très bienvenus, motivés par le dessin, accompagnés

de leurs parents et grands-parents, pour partager une activité ensemble, transgénérationnelle! Pour la complémentarité on croise ainsi un regard sensible et regard scientifique. Une trace sur le carnet permet de mémoriser, comprendre et développer l'expression personnelle et plastique : la boucle est bouclée!

Depuis 2005, des partenariats, collaborations, conventions ont été noués via Ecopôle, des ateliers avec des classes, pour les Dimanches au bord de l'eau, avec Ecopôle, le festival Art et nature, la Chapelle-sur-Erdre, sortie en collaboration avec Bretagne Vivante en 2005, sorties mensuelles et convention annuelle en 2006 avec la CC de Sèvre-Goulaine, en binôme avec un intervenant spécialiste du territoire... Soazig Dréano intervient régulièrement ici et ailleurs et propose notamment, via des sorties terrain, de transmettre son savoir lié au support carnet.



Association Orange Bleu
Intervenante Soazig Dréano
02 40 05 71 32
<http://orangebleu.free.fr>
soazig.d@free.fr

La sensibilisation du public à l'architecture et au paysage : la mission des CAUE



Créés en 1977 par la loi d'Ornano, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour mission de sensibiliser tous les publics à la qualité architecturale et paysagère.

Le CAUE de la Sarthe, né il y a 30 ans, propose, à côté de ses missions de conseils aux collectivités locales,

des formations, des ateliers et des publications à ces différents publics. Professionnels, élus, scolaires, grand public peuvent ainsi échanger, s'informer et se former tout au long de l'année.

Une équipe pluridisciplinaire de 12 personnes œuvrent en ce sens (architectes, paysagistes, documentaliste, graphiste, chargée de pédagogie, chargée de communication...) sur l'ensemble du département.

Un exemple de sensibilisation : les ateliers pour les 6/8 ans

Soucieux de sensibiliser dès le plus jeune âge, le CAUE a organisé en 2009, pendant les vacances de printemps et de la Toussaint, un atelier pratique pour les enfants (de 7 à 10 ans) intitulé « graine de jardinier ».

Encadrés par la chargée de

pédagogie du CAUE, une dizaine d'enfants s'est, pendant 3 heures, initiée au cycle de la reproduction des végétaux à partir d'une graine. Utilité des graines, variétés, récoltes... ont été expliquées.

Privilégiant l'observation, ces ateliers se sont déroulés dans le jardin du CAUE et ont donné lieu à une initiation au Land Art.

Des œuvres éphémères, ne nécessitant ni colle, ni peinture, ni outils, ont été créées, fruits de l'imagination des jeunes stagiaires. Seul ce que la nature offre pouvait être utilisé et mis en scène. Pierres, bois, feuilles, formes, textures, couleurs et nuances, une fois assemblés, ont ainsi donné naissance à une œuvre photographique originale.

Emilie RODRIGUEZ
Chargée de pédagogie
www.caue-sarthe.com



Un projet collectif de sensibilisation à l'environnement

Coordination, liens et structuration entre les acteurs de la région d'Ancenis

La région d'Ancenis comporte une diversité de structures (principalement associatives) intervenant dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement vers un développement durable. La plupart se connaissent et se rencontrent périodiquement, notamment dans le cadre de la coordination régionale du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, animée par le GRAINE Pays de la Loire. Néanmoins, à des échelles plus locales, ces structures conduisent des actions de façon autonome et indépendante, et ressentent un besoin de coordination.

Face à ce constat, les associations TroCantons, La Turmelière, ALISEE et LPO44 se sont réunies, et ont souhaité se rassembler dans le cadre d'un collectif associatif afin d'expérimenter un projet pilote de construction et de coordination d'un programme de sensibilisation au Développement Durable à l'échelle d'un territoire : la région d'Ancenis.

Une attente de la collectivité

Suite à plusieurs contacts et rencontres entre associations et élus de ce territoire, ces mêmes associations ont identifié une attente et une volonté des élus pour mettre en œuvre des actions concrètes. Considérant la diversité des domaines et thématiques susceptibles d'être intégrées dans un programme de Développement Durable d'une part, et considérant la multiplicité des acteurs et des opérateurs dans ce domaine, les décideurs se retrouvent confrontés à des choix : quelles sont les actions prioritaires ? Comment les mettre en œuvre ? Vers qui se tourner ?

Le concept de développement durable repose sur le principe d'une gouvernance partagée, qui suppose que chaque citoyen doit être sensibilisé, outillé et responsabilisé face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui nous

concernent. Ce préalable est une condition nécessaire et indispensable pour mobiliser les publics, afin que chacun devienne acteur du Développement Durable. L'éducation à l'environnement et au développement durable, s'inscrit aujourd'hui dans une démarche volontaire des collectivités. Le territoire de la région d'Ancenis fait face à plusieurs difficultés dans ce domaine :

- une pluralité d'acteurs, d'intervenants et de domaines d'actions,
- un déficit de connaissance mutuelle entre structures,
- des orientations à programmer pour plus de pertinence,
- une compétence à définir au sein de la collectivité.

Ce projet vise à répondre à ces attentes, en construisant un programme d'actions coordonné et concerté de développement Durable à l'échelle de la Région d'Ancenis, dans un souci d'efficacité et de valorisation des compétences et des complémentarités.

- Faire une offre cohérente, concertée et coordonnée avec les acteurs du territoire,
- Proposer un seul interlocuteur aux collectivités et décideurs
- Valoriser les compétences et les ressources des structures associatives (salariés et bénévoles) et/ou de l'économie sociale et solidaire, présentes sur le territoire.

L'association TroCantons, dont le siège social est situé sur le territoire de la COMPA, interviendra comme maître d'ouvrage du projet. Les associations La Turmelière, Alisée et la LPO 44 sont parties prenantes de l'opération, en tant que membres du collectif associatif. Il s'agit de rapidement établir un diagnostic, référencer les associations qui pourraient être concernées par un tel projet, et de les convier à entrer dans la démarche collective.

Ce collectif n'a pas vocation à devenir une nouvelle structure, une nouvelle strate, c'est surtout favoriser la mutualisation et la complémentarité sur un même territoire, autour d'un projet de sensibilisation du public au développement durable.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme 1 du Plan Régional d'Action (organiser des espaces de coordination, d'inter-réseaux à différents échelons territoriaux), et participe à la mise en œuvre de la troisième fiche action : « Développer la communication entre acteurs de l'EEDD ».

Il a été déposé dans le cadre de l'appel à projet du PRA (Région) et auprès du Conseil Général de Loire Atlantique, et à pour l'instant reçu un accueil favorable en attendant la décision finale.



Les partenaires actuels, qui devraient bientôt être rejoints par d'autres

Objectifs :

Général

Œuvrer pour l'éducation à l'environnement et au développement durable sur la région d'Ancenis et faciliter les échanges avec les interlocuteurs et décideurs locaux.

Opérationnels

- Faire apparaître la carte complémentaire entre les structures (compétences et maillage du territoire),

Béatrice Mappas
Association TroCantons
ass.trocantons@wanadoo.fr



Le Réseau Ecole et Nature : porteur de la dynamique nationale en éducation à l'environnement

Dès 1982, les enseignants et les responsables associatifs s'unissent afin d'aller plus loin pour une éducation à l'environnement de qualité. Plusieurs étapes permettent d'organiser le réseau, qui s'officialise en 1983 :

- Rencontres nationales dès 1983
- Création des relais départementaux en 1986
- Rédaction d'un bulletin de liaison dès 87, « l'Encre Verte »
- Rencontres régionales à partir de 1989

En 1990, le réseau est déclaré association loi 1901 et s'organise en 7 commissions de travail.

En 1992 une synthèse de réflexion est élaborée avec la participation de plus de 2600 personnes.

En 1993, une équipe permanente basée à Montpellier se forme et permet la pérennisation du travail créatif du réseau. Plusieurs ouvrages sont édités, ils sont encore aujourd'hui des outils de référence pour l'EEDD.

Aujourd'hui le réseau compte :

- Un conseil d'administration de 21 membres
- 13 personnes pour l'équipe permanente
- 26 réseaux territoriaux actifs
- Plus de 1800 membres à travers les réseaux territoriaux adhérents (1000 personnes morales et 800 personnes physiques)
- De nombreux ouvrages et outils pédagogiques sont conçus comme « Rouletaboule » (malle concernant le tri des déchets et la consommation), « Ricochets » (malle pédagogique sur le thème de l'eau)...

La charte du réseau : www.ecole-et-nature.org/~reseau/charte/index.htm

Les principaux objectifs du Réseau Ecole et Nature

- Faire progresser l'éducation à l'environnement
- Former les citoyens concernés et responsables de leur environnement
- Favoriser des approches pluridisciplinaires avec des méthodes actives
- Etre un carrefour d'expériences et un laboratoire pour l'avenir.



1971

Création du Ministère de l'Environnement en France (et dans de nombreux pays européens)

1977

Rédaction d'une Charte pour l'Education à l'Environnement qui officialise l'existence d'une Education à l'Environnement en France.

1988

Lancement de l'opération « A l'école de la Forêt »

1960

Création des premiers parcs nationaux

1972

Création du premier CPIE (Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement) et recrutement des premiers conseillers techniques et pédagogiques en environnement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

1983

Ecole et Nature organise ses premières rencontres nationales. Organisée conjointement par Ecole et Nature Mayenne, Ecole et Nature Sarthe, la Fédération des œuvres laïques du Finistère et celles du Morbihan. Sur trois jours, 80 personnes s'étaient réunies pour parler d'éducation à l'environnement. Il s'agissait de réunir autour d'une même table enseignants et animateurs, essayer d'échanger des recettes et idées, définir des axes directeurs d'une réelle éducation à l'environnement

Historique du GRAINE Pays de la Loire : Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement

En 1991, à l'occasion des premières Rencontres Régionales du Réseau Ecole et Nature à Guérande (Loire-Atlantique), le dynamisme des échanges des divers animateurs de l'éducation à l'environnement en Pays de Loire a permis la naissance du réseau régional qui se concrétisera en 1992 par la création du GRAINE Pays de Loire.

La richesse de ce réseau est caractérisée par la diversité de ces membres : associations, collectivités locales, établissements scolaires, entreprises, animateurs, enseignants...

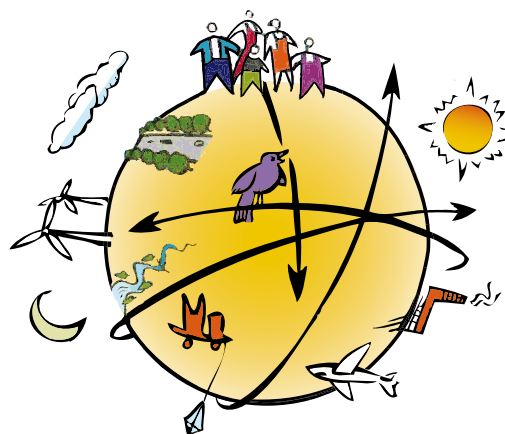
Afin de faire vivre le réseau des Rencontres Régionales sont organisées tous les 2 ans abordant des thèmes variés : le monde souterrain, les déchets, le patrimoine et le paysage, les approches pédagogiques face aux espaces sensibles, La Loire et son patrimoine, les énergies renouvelables, les jardins, l'éducation à l'environnement vers un développement durable, et dernièrement « tourisme et EEDD ».

De nombreuses actions sont menées en parallèle pour enrichir le monde des animateurs à l'environnement et valoriser le métier : les Assises en 2000 et en 2005 pour alimenter la réflexion nationale sur le secteur de l'EEDD, le référentiel de qualité, le Plan Régional d'Action, le développement de modules de formations, le diagnostic de l'EEDD, la création d'un centre de ressources pédagogiques, ...

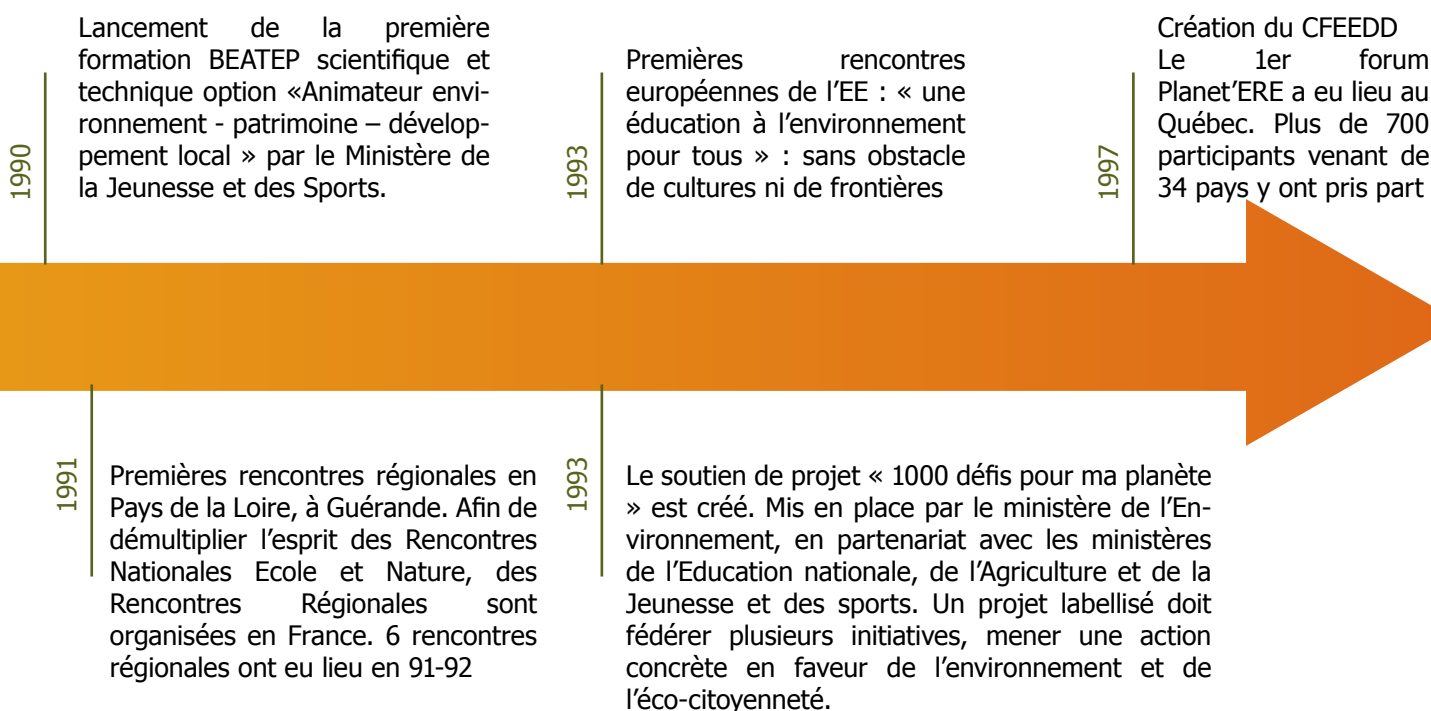
Aujourd'hui le GRAINE compte parmi ses adhérents 35 personnes individuelles et 70 structures qui se mobilisent pour le réseau autour de valeurs communes :

- Développer l'Education à l'Environnement
- S'ouvrir à de nouvelles approches : l'éco-citoyenneté, le développement durable
- La coopération des acteurs
- Etre représenté au niveau régional, national, pour valoriser nos activités

Actuellement le GRAINE participe activement pour la professionnalisation du secteur, le groupement d'expériences, l'aide à la formation, l'appui au montage de projets, l'harmonisation des acteurs et des activités...



GRAINE Pays de la Loire





Le Plan Régional d'Action

Ce plan arrive après un long travail de réflexion, suite à un diagnostic régional effectué en 2004-2005. Sa sortie officielle a lieu en 2007, suite à une rédaction collective.

Les objectifs sont de :

- faire évoluer le dispositif d'éducation à l'environnement d'une façon cohérente avec les besoins des professionnels sur le terrain
- définir les orientations pour l'avenir et les moyens à mettre en œuvre pour la pérennisation des emplois et des structures
- contribuer à la promotion des animateurs et éducateurs auprès des partenaires et des institutions

Ce plan régional se décline en 3 programmes cadres et 11 fiches actions :

- organiser des espaces de coordination, d'inter-réseaux à différents échelons territoriaux
- développer et adapter l'offre de formation
- adapter les moyens des structures opératrices aux besoins de l'EEDD



2000 Planet'Ere : La région Pays de Loire est intégrée et participe activement au programme. Au mois de novembre 2001, Angers reçoit le deuxième forum international Planet'Ere II valorisant les actions régionales d'éducation à l'environnement en honorant La Loire. Dès lors, l'Éducation à l'Environnement commence à prendre un nouveau chemin en s'ouvrant à d'autres disciplines.

2003-2004 Des directives nationales claires sont officiellement présentées par le Ministère de l'Éducation Nationale pour permettre à l'EEDD d'avoir une reconnaissance en milieu scolaire : un minimum de 60 heures dans les programmes scolaires doit se référer au développement durable à travers toutes ses thématiques. La mise en place de la Stratégie Nationale du Développement Durable, permet aux structures locales d'augmenter le nombre de leurs actions et de les évaluer.

2000 Les premières Assises Nationales de l'Éducation à l'Environnement à Lille donnent les directives pour un plan national d'actions décliné quelques années plus tard dans certaines régions. Pour les Pays de Loire ce plan régional sort en 2007. La deuxième convention cadre des Pays de la Loire est renouvelée et devient plus précise et efficace.

2002 L'ONU officialise les Objectifs du Millénaire et La Décennie de l'Éducation au Développement Durable.

2005 Création de l'URCPIE (Union Régionale des 6 CPIE Pays de la Loire), plate-forme de mutualisation des savoirs et des savoir-faire. C'est aussi une année clé pour le niveau national de l'EEDD avec la rédaction de la charte de l'environnement justifiant les actes de la profession.

La Décennie des Nations Unies pour de l'Éducation au service du Développement Durable (2005-2014)

Dans le cadre des Objectifs du Millénaire, la décennie a vu le jour en 2002 ayant pour objectif de modifier la démarche éducative pour intégrer le respect de la planète dans les méthodes éducatives. Cela a permis aux différents états d'avoir le pouvoir d'actions pour intégrer dans les programmes de l'éducation nationale, la volonté urgente d'éduquer les jeunes à l'environnement et au développement durable.



Témoignage : Pierre Chasseloup, chargé de mission éducation, CPIE Loire et Mauges

Dans les années 80 on parlait d' « animation nature », pas encore d'éducation à l'environnement. L'association « Carrefour des Mauges » a été une des premières structures à mettre en place une démarche éducative sur l'environnement (au sens large) en 1980. En effet, cette association avait pour vocation d'animer et gérer un site culturel en accueillant des publics sur le site de la ferme abbatiale des coteaux. Petit à petit l'éducation à l'environnement s'est structurée, pour être reconnue en 1991 avec le label CPIE : il s'agissait d'une réelle professionnalisation de l'activité.

Un des points clés dans l'histoire du CPIE Loire et Mauges, est le rapprochement qui a été opéré par le Pays des Mauges, qui a demandé à l'association de continuer ses activités éducatives et d'étendre leurs missions de « faire » à « faire faire », en accompagnant des structures du territoire à initier des démarches globales (accueil du public, éducation à l'environnement, animation touristique, etc.) Exemple : Le Moulin de l'Epinay. L'association voulait restaurer le moulin et accueillir du public sur le site, le CPIE les a aidé à structurer leur démarche et leur pédagogie environnementale en valorisant ce patrimoine bâti.

Ces initiatives ont donc permis de coordonner un réseau de structures.

Deuxièmes Assises Nationales de Caen en octobre 2009. Grâce à la participation et la préparation de toutes les régions de France :

- un appel a été lancé pour la reconnaissance de l'EEDD par la pédagogie de projet et la valorisation de ces acteurs
- un espace national de concertation de l'EEDD est mis en place.

2007

Le plan Régional d'Actions est officialisé.

octobre 2009

2006

La convention cadre de la région des Pays de Loire est renouvelée et précise les objectifs et le cadre d'actions des animateurs nature.

2009

la Diren est intégrée avec d'autres services régionaux et devient la DREAL.



Témoignage : Jeanne Hercent, institutrice à la retraite

« Ecole et Nature, pour moi, a commencé le jour où Michel Rose (institut mayennais) a invité « tous ceux que l'éducation à l'environnement intéresse, en bas à la pause » du colloque d'ornitho, en 79 je crois.

De la centaine qui se pressait nous avons sorti une liste de noms, aux quatre coins de France, qui ont bien voulu s'impliquer dans la démarche de courriers, enquêtes, relances... pour conclure par les Premières Rencontres Ecole et Nature, en août 1982, à Pont l'Abbé. Une soixantaine de participants, enseignants et animateurs, ont fait connaissance, échangé concepts et recettes, et surtout se sont retrouvés pour taper sur le dos des institutions, et proposer de faire, ensemble, plus intelligent !

Le message est passé, et l'année d'après c'est une centaine de passionnés qui se retrouvaient dans les Ardennes, à deux pas du gîte de la Hulotte. Le tour de France était amorcé : Cantal, Normandie, Pyrénées, région parisienne, Jura, Languedoc, Vercors, Puy de Dôme, Bretagne, Alpes de Haute Provence... toutes les régions ou presque ont accueilli ces rencontres, avec un auditoire de plus en plus nombreux, où les nouveaux avaient parfois bien du mal à comprendre

les anciens ! Pour finir, il a bien fallu se rendre à l'évidence : il fallait décentraliser, et c'est ainsi que des rencontres régionales ont commencé. En Pays de la Loire, ce fut d'abord à Guérande en 1991, puis à Sablé, puis...

Parallèlement, le Réseau National Ecole et Nature faisait des petits : les GRAINE devenaient les points régionaux d'appui, organisant les rencontres régionales, faisant leur chemin auprès des enseignants et des structures (CPIE, centres de classes transplantées etc..)

bref on parlait enfin d'éducation à l'environnement autrement que dans des réunions pédagogiques abstraites. Du GRAINE à la structure départementale il n'y avait pas loin, c'est ainsi qu'en Sarthe, Hélène Cousin après avoir obtenu l'agrément de l'Inspection Académique pour faire de l'EE dans les écoles, put lancer l'association Sarth'Educ environnement qui continue aujourd'hui à proposer des activités dans ce domaine.

28 ans après les premières Rencontres, l'évolution (attention je suis en retraite depuis bientôt dix sept ans, donc il est possible que je radote quelque peu !) est sensible : l'EE a fait son entrée dans les programmes, certes pas exactement sous la forme que nous aurions souhaitée, mais elle existe et même les professeurs les plus traditionalistes (ça existe !) sont obligés de se renseigner sur ce concept bizarre ! Par expérience, je considère que les classes transplantées sont le meilleur terrain pour faire de l'EE : on est (si on le veut) au cœur de la nature, sinon on est toujours à même de trouver des fragments de nature partout : même en ville, la nature reprend surnoisement ses

droits à la moindre faille dans les pavés, et les découvertes peuvent y être surprenantes : ce n'est pas, hélas, dans cette direction que l'EE officielle évolue, cela va plutôt vers la facilité avec l'étude des grands principes (cycles naturels, pyramide écologique, voire textes du grenelle !) ou bien appel aux associations pour trouver l'Animateur qui saura faire une journée sur les déchets ou la



pollution de l'eau... Mon rêve, c'était d'avoir une osmose entre animateurs et enseignants, que l'enseignant soit aussi un animateur, et que l'animateur ait des compétences d'enseignant reconnues (et, au passage, ne raconte pas de c... lorsqu'il se lance dans un discours scientifique, ça existe, j'en ai rencontré).

Bref, encore beaucoup à faire dans le domaine de la formation pour cet enseignement, et aussi, que cet enseignement ne soit pas limité à une matière, mais transversal : l'environnement est partout, dès le seuil de notre porte, et son devenir est autant du domaine de la politique que de la bonne volonté de chacun, donc toutes les matières que l'on enseigne peuvent avoir une composante environnementale, y compris les maths ! (maîtrise des rendements, formes géométriques des végétaux, concentration au cours des chaînes alimentaires, les exemples sont en nombre infini). Souhaitons que cet enseignement, quel qu'il soit, ne soit pas considéré à la légère, mais comme une composante essentielle de la citoyenneté et donc de la responsabilité de chacun ! »

Thématique
NATURE
CULTURES
EUROPE
EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

RENCONTRES
ECOLE
ET NATURE

22 au 27 août 2010

Pierrefontaine-les-Varans
FRANCHE-COMTE
FRANCE

Organisées par le Réseau Ecole et Nature
et La Roche du Trésor
www.reseauecoleetnature.org - tél. : 04 67 06 18 70

MER

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable a de beaux jours devant elle malgré des difficultés à être intégrée à sa juste valeur.

Le Grenelle de l'environnement même dans sa deuxième version ne parle quasiment pas de l'EEDD, la profession n'est toujours pas reconnue, et de nombreux débats restent sans réponse depuis de longues années : la sémantique, les statuts des acteurs, les publics visés...

2010 va être une année clé dans l'avenir de l'EEDD :

- **L'évaluation de la convention cadre de la région Pays de la Loire**
- **La convention de Copenhague aura-t-elle un impact sur l'EEDD ?**
- **L'appel de Caen aura-t-il des conséquences sur la prise de conscience du monde institutionnel ? La volonté des acteurs d'être reconnus en tant que professionnels sera-t-elle entendue ?**
- **Qu'apporteront les prochaines rencontres du réseau Ecole et Nature de 2010 ?**



Les ressources documentaires

reseaucoleetnature.org
www.assises-eedd-2009.fr
www.developpement-durable.gouv.fr
www.ecopole.com
www.graine-pdl.org
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.planetere.org
www.ressources-environnement-paysdelaloire.org
www.urcpi-paysdelaloire.org

Disponible sur commande par le Réseau Ecole et Nature et au GRAINE Pays de la Loire :

Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet, un chemin vers l'émancipation – L'Harmattan - 12.20€

Eduquer à l'environnement : un métier – 8.00€

Entre Pédagogie de Projet et Pédagogie de l'écoformation – 8.00€

Guide pratique pour monter son projet d'éducation à l'environnement – 18.30€

Carine Moro et Anne-Valérie Urdiel

Les conventions cadres de la région Pays de la Loire

La première convention de 1994

Signée le 1er avril 1994, elle a permis de fédérer les acteurs dans une même ambition. La Direction Régionale de l'environnement, le Rectorat de l'Académie de Nantes, le Centre Régional de Documentation pédagogique (CRDP) et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) s'unissent au monde associatif pour favoriser l'émergence de l'EEDD. Le GRAINE est membre consultatif en tant qu'invité permanent, représentant du fait associatif.

La deuxième convention cadre (2000-2005)

Signée le 21 décembre 2000, elle intègre de nouveaux acteurs, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS), l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Les idées directrices sont :

- favoriser une dynamique commune dans les milieux scolaires, universitaires, associatifs et dans les domaines de la formation professionnelle
 - définir les champs d'actions (eau, air, déchets, littoral...)
 - favoriser les actions éducatives en milieu scolaire
 - soutenir les structures
 - développer des outils pédagogiques
 - susciter les modules de formation
 - développer la fonction de conseil
 - multiplier les actions de gestion respectueuse de l'environnement,
 - diffuser l'information et faciliter la lisibilité des procédures
- Afin de mener ces actions un comité de suivi est organisé, appelé Commission Régionale d'Initiative pour l'Éducation à l'Environnement.

La troisième convention cadre (2006-2010)

4 points importants de changements sont à noter :

- l'officialisation de la participation du Conseil Régional
- la prise en compte du développement durable dans l'éducation à l'environnement
- la précision des objectifs
- l'élargissement du public

Les objectifs de cette nouvelle convention sont :

- rendre la notion de développement durable compréhensible par tous et sensibiliser le citoyen à ses différentes dimensions
- faciliter l'actualisation des connaissances
- soutenir l'EEDD
- impliquer tous les acteurs
- prendre en compte la dimension européenne et internationale
- intégrer les enjeux environnementaux et de développement durable dans les formations professionnelles, initiales et continues
- favoriser les approches territoriales en matière d'EEDD.





Retour sur les rencontres régionales « tourisme et environnement »

Du 2 au 4 novembre 2009 avaient lieu les 10èmes rencontres régionales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Vendée. Durant ces trois jours, les participants ont réfléchi et produit sur le thème : « tourisme et éducation à l'environnement » au lycée nature de la Roche sur Yon. Un événement riche en échanges comme à chaque rencontre, malgré quelques déboires.

La commission organisatrice, composée de la Cicadelle, de la LPO Vendée, du CPIE Sèvre et bocages et du lycée nature ont décidé d'aborder le thème du tourisme. En effet le territoire vendéen est très fréquenté en période estivale et confronté à des problématiques liées à l'impact de ces activités. Les « touristes », public spécifique, non captif en grande majorité, fait l'objet de campagnes de sensibilisation, notamment sur le littoral, avec la problématique des laines de mer sur les plages. A l'intérieur des terres, dans les bocages, une autre forme de tourisme sensibilise à la diversité des légumes potagers, des paysages... Autant d'exemples que les participants ont eu l'occasion de découvrir lors d'une première journée d'« immersion » dans tous les sens du terme. En effet, la pluie était également de la partie et n'a pas manqué de rappeler que nous étions au mois de novembre.



Après cet épisode de découverte humide, les vaillants participants ont assisté à la projection du film *les couleurs du marais*, présentant la résidence d'artiste dans le marais breton, en présence de Benoît Perrotin, un de ces résidents. En dehors d'un DVD récalcitrant, imposant à Benoît un débat avant projection (difficile exercice brillamment réussi !), un film très intéressant nous a été présenté, prélude à un des ateliers du lendemain sur l'éducation à l'environnement par l'art. Les ateliers de réflexion ont donc

débuté le deuxième jour, le matin, avec six thématiques, notamment l'hébergement, l'eau, l'impact sur le milieu, l'art... Une première demi-journée pour réfléchir sur un thème, avec l'aide d'un intervenant pour la plupart des ateliers. Des échanges riches sur les pratiques et visions de chacun, apportant un recul sur nos pratiques qui manque tant au quotidien.

L'après midi a débuté par une inauguration en présence de nos édiles du conseil régional et de la Roche sur Yon, de la DRDJS et de la DREAL. Ces partenaires du GRAINE ont réaffirmé leur soutien au réseau et à ces rencontres. La journée s'est poursuivie dans l'amphithéâtre du lycée nature par une conférence de deux géographes de l'université de Nantes sur l'impact du tourisme et des aménagements liés à celui-ci au niveau environnemental. Cette présentation s'est suivie d'échanges avec les participants visiblement curieux de connaître les applications concrètes des recherches présentées.

Enfin, la partie studieuse de cette journée s'est terminée par une table ronde sur les labels environnementaux pour les lieux d'accueils et d'hébergement. Les intervenants nous ont démontré que ces labels étaient multiples, pas forcément si différents les uns des autres, même si la philosophie de base n'est pas toujours la même, ou que certains vont plus loin que d'autres. Les débats sur la nécessité d'uniformisation ou non ne sont pas finis et la plus value bien qu'indéniable, pas forcément très reconnue auprès du grand public.

Après cette journée studieuse, les participants ont pu se détendre et

s'émerveiller devant le spectacle de Dominique Gauvrit, refaisant à sa sauce l'histoire de la musique, sur un ton humoristique et décalé.

Après cet interlude, retour le lendemain matin sur notre besogne, avec la seconde partie des ateliers, axés sur la production d'outils. Les participants ont buché à la définition d'une problématique suite aux réflexions de la veille et inventé



des outils pour y répondre.

L'après midi a donc été consacré à la présentation de ces outils. Co-construits, fruits d'une réflexion collective, ils se sont avérés ludiques et pertinents à la fois, comme le permet la pédagogie de projet.

Nous avons notamment assisté à un sketch présentant des touristes en mal de nourriture bio servis de carottes en boîte. Des créations artistiques nous ont également été présentées, ou encore des jeux sur l'eau, autant d'outils diversifiés, à l'image des acteurs du réseau.

En conclusion, des rencontres débutées timidement, avec des petits soucis d'organisation, un temps peu amène, puis des ateliers réussis, apportant à la fois recul sur nos pratiques et outils concrets incitant à poursuivre le travail initié lors de ces 10^{es} rencontres.

Sébastien Froger
GRAINE Pays de la Loire
sebastien.froger@graine-pdl.org



Relations collectivités et associations d'éducation à l'environnement vers un développement durable : Partenariat ou prestation ?

Depuis plusieurs mois, le GRAINE a engagé une réflexion autour de la question des partenariats et des relations contractuelles entre associations et pouvoir public ou collectivités territoriales, qui s'est construite autour de temps forts :

- formation et temps d'échanges avec Monsieur Dulucq,
- participation à des journées d'information,
- une proposition de travail avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- et un travail engagé avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), le Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) et le Centre National d'Appui et de Ressources Environnement (CNAR), qui s'est concrétisé par une journée de sensibilisation et d'information, résumé d'une étude réalisée par le CNAR.

Cette réflexion a pour objectif d'identifier les moyens juridiques et politiques à mettre en œuvre avec nos partenaires publics pour :

- informer les acteurs associatifs mais aussi publics de tous les modes contractuels existants et de leurs effets sur les parties prenantes,
- sécuriser les relations partenariales afin de les rendre juridiquement stables, adaptées, équilibrées, durables et économiquement pérennes,
- favoriser une réelle réciprocité entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics,
- élaborer des projets d'intérêt général avec les collectivités territoriales.

Une évolution préoccupante des modes de contractualisation

En effet, force est de constater que la situation des structures d'éducation à l'environnement, quelque soit leur statut, est en évolution au regard de leur relations avec les collectivités. Le système de la subvention est en large recul et les procédures relevant de la commande publique (marchés publics de prestations de services) sont en fort développement. L'aspect le plus visible de cette évolution est l'apparition d'appels d'offre dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Cette évolution interpelle les associations d'éducation à l'environnement. Attachées à une forme de partenariat établi depuis longtemps avec les collectivités, les associations s'inscrivent juridiquement sur le régime de la subvention. Ce partenariat se matérialise la plupart du temps par des conventions d'objectifs, qui re-

connaissent l'initiative associative et prennent en compte le projet associatif et affirment souvent son ancrage territorial.

Quels sont les enjeux d'une telle mutation ? Comment

répondre de façon pertinente aux collectivités, sans entrer dans une mise en concurrence fratricide ? Comment s'envisage un partenariat avec la collectivité lorsque les associations répondent à une commande publique ?

Ces questions nous invitent à mesurer les avantages et les inconvénients pour les associations

d'éducation à l'environnement de relever de l'un ou de l'autre régime. Quelles sont effectivement les conséquences juridiques, fiscales et sociales, de chacun de ces régimes ?

Petit rappel juridique

Les contributions publiques aux associations ne peuvent être juridiquement que de deux natures : soit ce sont des subventions

1. soit elles sont l'expression d'une commande publique : contrats de prestation (qui relève du code des marchés publics) ou de délégation de service public.

Les subventions

La subvention est l'une des formes d'aide consenties par des personnes publiques à des personnes privées poursuivant une mission d'intérêt général. Cette définition renvoie au projet associatif : l'association repose sur un réseau de membres et de bénévoles qui prennent en charge des actions contribuant à l'intérêt général. Ainsi la subvention rejoint et reconnaît l'un des fondements de la vie associative : la participation et l'implication de citoyens conscients à une démarche et des actions d'intérêt général, ici, l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

De manière schématique on peut assimiler la notion de subvention et le régime juridique qui s'y rattache, à un don puisque la personne publique est libre de verser la contribution qu'elle souhaite. D'ailleurs certains auteurs développent cette idée : la subvention « n'est finalement qu'un don d'une collectivité publique, versé à une association en considération de la poursuite d'une action d'intérêt général, (...) voire un pur don du ciel ».

Les subventions, tout comme les dons des particuliers à des œuvres, sont précaires et facultatives.

L'attribution des subventions relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration. Une subvention se



© Miège - observatoiredesubventions.com



demande et finance rarement la totalité d'un projet. L'association qui reçoit une subvention est à l'initiative du projet et est libre de son contenu. L'association reste « propriétaire » de son projet.

La commande publique

Dans le cadre de la commande publique, on ne part pas des besoins de l'association mais de ceux de la personne publique. Le terme même de commande publique est significatif à cet égard et traduit la relation qui s'établit entre les deux parties : contrairement à la subvention, l'association n'est plus un partenaire « à part égale » de la personne publique.

Le terme de commande publique recouvre trois dispositifs différents :

- Le marché public, régi par le Code des marchés publics,
- La délégation de service public, organisée d'abord par la loi Sapin (29 janvier 1993), puis par la loi du 2 mai 2001,
- Le partenariat public-privé (ordonnance du 17 juin 2004).

« J'achète » : l'achat public, le marché public

Afin de répondre à des besoins particuliers, définis sous forme de cahier des charges, une collectivité passe commande auprès d'un prestataire extérieur. Cependant, l'acte d'achat n'est pas aussi libre que pour un particulier. Pour tous ses achats, l'acheteur public doit respecter les principes fondamentaux (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures).

Ainsi, par rapport à la subvention, le raisonnement est inversé. Le marché public permet de satisfaire les besoins formalisés émanant de la personne publique, alors que la subvention répond aux besoins exprimés par l'association au travers de son projet.

« Je délègue » : la notion de délégation de service public

La délégation de service public est une autre forme de commande publique qui n'est pas régie par

le Code des marchés publics mais par le Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la délégation de service public consiste pour la collectivité à confier à un tiers (une association par exemple) une activité d'intérêt général (un service public) dont elle a la responsabilité et la maîtrise. Plus simplement, au lieu d'assurer elle-même la gestion de son service, la personne publique le « fait faire » par d'autres. Cette délégation se traduit toujours par un contrat, signé entre la personne publique (le délégant) et celui qui va gérer le service (le délégataire).



© Trez - observatoiredesubventions.com

Et le Service Social d'Intérêt Général (SSIG) ?

De nouvelles règles du jeu avec une définition plus pointue de la notion de service d'intérêt général. L'éducation à l'environnement entre dans une des catégories ciblées des services reconnus d'intérêt général (éducation), c'est à dire, dont la mission vise à répondre à des besoins vitaux de l'être humain. Seule la collectivité locale compétente est habilitée à qualifier explicitement une association, de Service social d'intérêt général. Cette procédure engage donc la collectivité, et permet de « protéger ces services » d'un système économique concurrentiel.

Il s'agit d'un acte de mandatement entre une collectivité et une association qui délivre un service social d'intérêt général reconnu par cette même collectivité.

Pour l'instant ce dossier n'est pas encore assez déterminé au regard de l'adaptation du droit communautaire, moins exigeant que le droit

français. Il est urgent d'attendre d'y voir plus clair !

Alors,...

Quels sont les effets de la commande publique et les risques identifiés ?

France Nature Environnement s'alarmait dès 2007, des conséquences de cette évolution :

- risque de concurrence accrue entre associations au détriment de la mise en commun des compétences,
- risque fiscal : en répondant à la commande publique, l'association retrouve de fait le champ de la concurrence, synonyme d'assujettissement aux impôts commerciaux,
- fin de la dynamique associative : réduire la relation entre associations et collectivités au seul lien « donneur d'ordres/prestataire » c'est mettre en péril la diversité associative et renoncer à la force de proposition qu'elle représente.

D'autant que le passage par l'appel d'offre n'est pas obligatoire en droit des marchés publics et que la traditionnelle subvention reste une forme de contractualisation adaptée à nos réalités associatives.

Au delà de ces préoccupations, très légitimes, n'arrive-t-on pas à considérer l'éducation à l'environnement vers un développement durable comme une simple marchandise, en privilégiant pourquoi pas le consumérisme à outrance que nous condamnons d'autre part ? Qu'en est-il du projet partagé, utile pour le territoire et travaillé en concertation pour le bien de tous ?

Béatrice MAPPAS
Vice-présidente du GRAINE
ass-trocantons@wanadoo.fr

Texte largement inspiré de l'article « Partenariat ou prestation », Olivier Duquenois, Sylvie Cuénot, S'kerna n°26 de l'ARIENA, de l'étude « Partenariat et relations contractuelles entre associations d'environnement et pouvoirs publics » du CNAR et La lettre de veille de la CRES, « SSIG, marchés publics » octobre 2009.



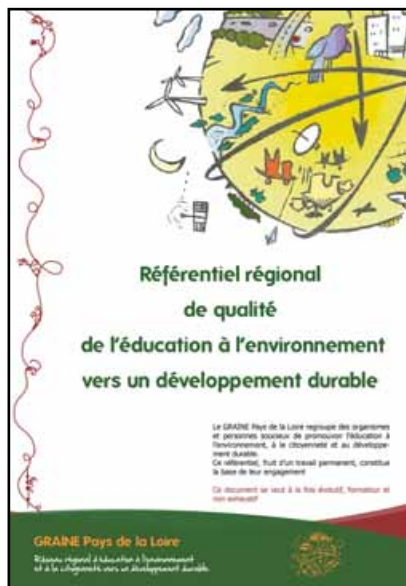
Un nouveau Référentiel Qualité de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

Le Référentiel Régional de Qualité en Éducation à l'Environnement est un outil d'évaluation créé par le GRAINE pour permettre aux structures adhérentes d'améliorer leurs prestations en matière d'éducation à l'environnement.

Il s'agit de créer une cohérence entre les valeurs qu'elles transmettent dans leurs activités et leur fonctionnement propre. Le référentiel comporte une dizaine de critères : la structure signataire s'engage à respecter le premier niveau de qualité de chacun.

Historique

Ce document, réalisé par le GRAINE Pays de la Loire au sein de la commission Référentiel forte de plus de vingt structures adhérentes, est le fruit d'une réflexion sur les objectifs du réseau et sur sa reconnaissance. Ni une charte, ni un label, le référentiel se veut être un outil de travail pour que la qualité soit un objectif commun à tous. Ce document est non seulement un gage de qualité, mais aussi le témoin d'une volonté constante dans ce sens. Depuis 1998, 16 structures se sont engagées dans cette démarche et en 2007 elles étaient plus d'une vingtaine à travailler à sa refonte.



Une nouvelle version de ce référentiel est désormais disponible, plus adaptée aux contraintes d'aujourd'hui. Présenté en juillet 2009, trois structures sont déjà signataires et une dizaine candidates.

Le document et ses annexes sont visibles sur le site du GRAINE www.graine-pdl.org/article.php3?id_article=28

Démarche

Le référentiel comporte dix critères, de trois niveaux de qualité chacun. Une structure candidate doit au moins respecter le niveau 1 de tous les critères pour être signataire.

Un comité de validation analyse les candidatures et évalue le niveau de la structure avant de valider sa signature. Deux sessions de ce comité de validation sont mises en place par an : deuxième jeudi de mars et deuxième jeudi d'octobre. Les structures qui veulent candidater à la signature doivent envoyer leur dossier un mois avant la session du comité, par courriel sous format pdf. Après la réunion, le comité de validation rendra sa réponse aux structures dans les quinze jours, par courrier.

Les structures engagées dans la démarche, qu'elles soient signataires ou simples candidates, doivent participer à deux sessions minimum du comité de validation. Le Référentiel est un outil de progression collectif. Dans un esprit de réseau, les structures ayant bénéficié de l'étude du comité participent à leur tour à valider d'autres candidats.

Chaque session du comité dure une journée et examine au plus 5 dossiers. En cas de forte demande, une deuxième journée sera mise en

place pour 5 dossiers supplémentaires. Ce sont donc au maximum 20 dossiers de candidature qui pourront être validés par an. Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée au réseau.

Les structures dont le dossier n'aura pas été étudié dans l'année recevront un courrier leur confirmant que le GRAINE Pays de la Loire a pris en compte leur demande et qu'elles sont inscrites dans la démarche.



La commission Référentiel

Elle réunit les acteurs de l'Éducation Environnement vers un Développement Durable de notre région qui ont à cœur de faire vivre et évoluer ce nouvel outil. La commission fonctionne beaucoup via internet (liste de diffusion et site wiki collaboratif) mais ses membres se retrouvent aussi pour des réunions de travail 3 à 4 fois par an. Certains travaux sont en outre menés au sein de petits groupes constitués des structures les plus intéressées



par la thématique traitée. Par ailleurs, chaque année, les associations signataires se retrouvent au cours de deux journées Référentiel pour :

- effectuer un bilan,
- évaluer les besoins par rapport à certains critères difficiles à atteindre,
- proposer un temps de formation en atelier par rapport à un thème choisi (projet éducatif, projet pédagogique, évaluation, etc...).

Ces journées, programmées le premier lundi de juillet et le deuxième samedi de décembre, sont ouvertes à toutes les structures du réseau intéressées pour échanger autour du Référentiel et de la qualité des actions d'éducation Environnement et Développement Durable. Gratuites, ce sont des journées de co-formation voire de formation sur les critères du Référentiel. Organisées à chaque fois dans un lieu différent elles regroupent généralement entre 15 et 30 participants. Elles participent à conserver un aspect évolutif et collectif au Référentiel.

Enfin il faut garder à l'esprit que dans le nouveau fonctionnement du Référentiel, pour devenir signataire, la structure doit participer à minima à l'une des deux journées de l'année, de préférence avant son passage en comité de validation.

Leurs dates sont donc à inscrire dès maintenant dans votre agenda si votre structure souhaite dans l'avenir devenir signataire.

Le Référentiel et les partenaires

Le GRAINE se place comme une plate-forme vis-à-vis de ce projet. Il renvoie les structures les unes vers les autres afin que les expériences des unes permettent de faire évoluer les autres, dans l'esprit de réseau. Il coordonne les travaux de la commission Référentiel et assure le lien avec les partenaires institutionnels.

Ainsi il travaille à valoriser, auprès de ses partenaires et publics, les structures signataires du Référentiel Régional de Qualité dans le cadre d'un rapport d'activité commun. Ce document sera édité par le réseau en fin d'année pour présenter aux partenaires, publics et adhérents du

GRAINE Pays de la Loire les informations consolidées des structures engagées dans la démarche.

Par ailleurs chaque structure signataire se voit remettre un document certifiant son attachement à pratiquer une éducation à l'environnement de qualité.

Les principaux partenaires du réseau - Région, DREAL, ADEME, Agence de l'Eau, DRJS - sont depuis plusieurs années engagés à nos côtés sur cette démarche de Référentiel Qualité. Ils soutiennent aujourd'hui ce nouvel outil en l'intégrant progressivement dans leurs critères de sélection des porteurs de projets qu'ils appuieront financièrement.

Le Référentiel Régional de Qualité en Éducation à l'Environnement sera donc, dès 2010, un outil incontournable pour témoigner de la qualité des actions de nos structures. Pour vous engager dans cette démarche n'hésitez pas à vous renseigner auprès du GRAINE Pays de la Loire.

Sophie Descarpentries
Vice présidente du GRAINE
sophie.descarpentries@graine-pdl.org

Démarche pédagogique			
	1	2	3
Projet éducatif et Pédagogique	Documents à fournir : projet éducatif et projet pédagogique formalisés. Ils seront soumis à un comité de validation dépendant du GRAINE.	Évaluation et adaptation régulières si nécessaire des projets éducatif et pédagogique.	Mise en regard du Projet Éducatif par rapport à nos nouvelles pratiques en termes de Développement Durable.
Préparation d'interventions	Documents à fournir : fiche animation type et fiche de réservation (voir livret d'accompagnement).	La structure est capable de fournir 50% des fiches détaillées de la saison passée.	La structure est capable de fournir 80% des fiches détaillées de la saison passée.
Formation pédagogique	Personnel pédagogique : 50% sont diplômés dans le domaine de l'éducation, de l'animation ou de la pédagogie ou 2 ans d'expérience dans le domaine.	Personnel pédagogique : 50% sont diplômés dans le domaine de l'éducation, de l'animation, de la pédagogie. 80 % des animations pédagogiques sont réalisées en présence d'un intervenant compétent.	Personnel pédagogique : 100% sont diplômés dans le domaine de l'éducation, de l'animation, de la pédagogie. 100% des animations tous publics sont réalisées en présence d'un intervenant compétent.
Formation technique	Personnel pédagogique : 20% sont diplômés dans le domaine technique de l'environnement ou du Développement Durable.	Personnel pédagogique : 20% sont diplômés dans le domaine technique de l'environnement ou du Développement Durable.	Personnel pédagogique : 50% sont diplômés dans le domaine technique de l'environnement ou du Développement Durable.
Taux d'encadrement	En position d'animation : 1 animateur par groupe constitué (scolaire, loisirs) en favorisant : 1 animateur/30 Enfants > 6 ans 1 animateur/20 Enfants < 6 ans La sécurité élémentaire des personnes doit être assurée (visite des lieux, outils adaptés...)	Privilégier les petits groupes. Favoriser le dédoucement des groupes en limitant le nombre de participants à 20 maximum par animateur. 40% des groupes accueillis le sont dans ces conditions.	Privilégier les petits groupes. Appliquer le dédoucement des groupes en limitant le nombre de participants à 20 maximum par animateur. 70% des groupes accueillis le sont dans ces conditions.
Évaluation	Fournir un outil formalisé d'évaluation des interventions.	La structure accepte de présenter les fiches détaillées de la saison passée. 50% des fiches d'évaluation sont analysés.	La structure accepte de présenter les fiches détaillées de la saison passée. 80% des fiches d'évaluation sont analysés. La structure utilise la synthèse des évaluations pour faire évoluer les animations.

Gestion de structure			
	1	2	3
Participation à la vie du réseau	Participation à l'une des journées annuelles du référentiel.	Participation aux deux journées référentielles ou être membre d'une commission du GRAINE Pays de la Loire.	Participation aux deux journées. Être membre d'une commission ou du CA du GRAINE, ou accompagner une nouvelle structure dans sa démarche: qualité ou faire appliquer cette démarche à son réseau.
Accueil du public sur la structure	Connaissance et respect de la réglementation liée à l'accueil de public : locaux, personnel. Documents à fournir : commission sécurité, document unique de prévention des risques liés à l'activité.	Réaliser un état des lieux des pratiques de la structure au regard du DD. Privilégier l'utilisation de matériaux recyclables et non polluants dans le fonctionnement quotidien de la structure.	Mise en place d'un plan d'actions au regard du Développement Durable visant à la prise de conscience de ses gestes quotidiens. Mise en place de documents de communication concernant ce plan d'actions.
Gestion du personnel et des bénévoles	Fournir la liste des postes avec niveau de formation, type de contrat, niveau de rémunération, convention collective appliquée, formations suivies sur les deux dernières années.	Observer la pérennité des postes : faire évoluer les types de contrat, tenir compte de l'ancienneté des personnes dans la structure, susciter les VAE, fournir des informations sur le droit à la formation des salariés. Fournir un plan de formation.	Favoriser la VAE, susciter des formations auprès des bénévoles, mettre en place d'un plan d'action pour la pérennisation des postes.
Politique tarifaire	Fournir la grille tarifaire de la structure.	Appliquer les références tarifaires du Graine dans 50% des factures de l'année. Informer le public sur le coût réel de l'intervention (subvention éventuelle).	Appliquer les références tarifaires du Graine dans 80% des factures de l'année.



Intégrer le critère environnemental dans les événements

Un dispositif d'aide financière "ADEME-Région des Pays de la Loire" sur l'écoconception des événements

Il prévoit notamment l'accompagnement financier du diagnostic et de l'étude de faisabilité de votre événement dans sa dimension environnementale. Cette étude aura pour principal objectif de vous aider à faire les bons choix environnementaux à partir d'un état des lieux le plus renseigné possible.

Des ouvrages sur l'éco-communication

- ADEME « Eco-communication. Vers une communication plus éco-responsable » ADEME Editions, 2005, 44 p. (gratuit) et téléchargeable sur www.ademe.fr
- ADEME « Le guide de l'Eco-communication » - 2007, 215 p. - 20 € : www.ademe.fr
- Ministère Economie Finances Industrie « Guide de l'achat public éco-responsable. Achat de papier à copier et papier graphique » ADEME Editions, 2006, 56 p. (gratuit)
- Le guide "Poitou-charente" des éco-manifestations - 2007 - Conseil régional Poitou Charente : www.poitou-charentes.fr/files/guide_aides/eco-manif-guide.pdf
- Le guide des manifestations responsables en Gironde - Conseil Général de Gironde : www.cg33.fr
- Le guide "Manifestations sportives et développement durable" - UFOLEP : www.ufolep.org
- La communication responsable d'Alice Audoin, Anne Courtois et Agnès Rambaud (Eyrolles)
- Développement durable 2.0 - Gilles Berhault - L'Aube

Des sites Internet (liste non exhaustive et non qualifiante)

- Liste des papiers éco-labellisés : www.eco-label.com
- Liste à jour des imprimeurs ligériens : www.imprimvert.fr
- Liste de fournisseurs d'éco-produits
 - * www.envirocom.fr
 - * www.ecoburo.fr
 - * www.ecofournisseur.com
 - * www.achats-eco.com
 - * www.alternative-eco.com
- Professionnels de la communication :
 - * ANAE (association des agences de communication événementielles) : www.eco-evenement.org
 - * Adwiser : www.blog-adwiser.com

Des outils d'aides au montage de projet

Sur www.evenementresponsable.fr, vous trouverez un outil d'autodiagnostic environnemental de votre événement.

Réseaux et ressources en Loire Atlantique et en Maine et Loire

- L'écollectif : collectif-eco-com.blogspot.com
- L'atelier des initiatives et Ecopôle (accompagne-ment de projets de jeunes en Loire-Atlantique) : www.atelierdesinitiatives.org, www.ecopole.com,
- GRAINE : réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire : www.graine-pdl.org
- Produits et services "responsables" sur l'agglomération nantaise : nantes.consommer-responsable.com
- Produits et services "responsables" sur l'agglomération angevine : angers.consommer-responsable.com

Sur le critère "émissions de gaz à effet de serre"

Vous trouverez toutes les informations souhaitées sur le Bilan Carbone (définitions, aides, listes de BE, dossiers,...) sur nos sites, en commençant par celui-ci : www.ademe.fr/paysdelaloire/sup/serre.asp

Sensibilisation-information des publics

Par ailleurs, pour sensibiliser vos publics, nous pouvons mettre à votre disposition un certain nombre de supports d'information : expositions, outils pédagogiques, publications, vidéos,... Vous pouvez en visualiser une partie sur notre site internet www.ademe.fr/paysdelaloire/inf/ER.asp. La liste des guides grand public de l'ADEME se trouve sur le site : ecocitoyens.ademe.fr/category/arborescence/tous-les-guides

outils compilés par Yves Pageot, ADEME

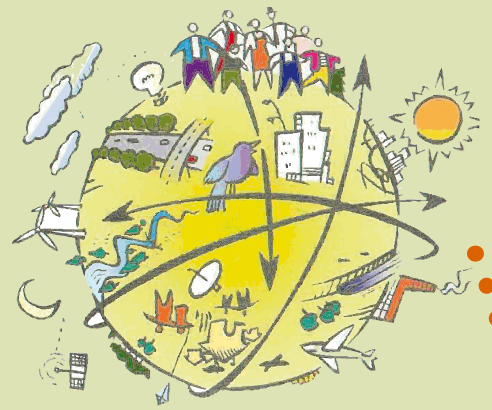
Les feuilles du GRAINE

Ecrivez dans « les feuilles du GRAINE »

Vous pouvez nous envoyer vos articles à tout moment pour partager une expérience, un partenariat innovant, une nouvelle démarche, bref, toute information utile pour le réseau régional d'éducation à l'environnement.

**Envoyez vos articles à l'adresse :
sebastien.froger@graine-pdl.org**

Il est également possible de vous engager d'avantage pour faire vivre ce nouveau support, en rejoignant la commission « les feuilles du GRAINE » et participer ainsi à l'élaboration du journal.



GRAINE Pays de la Loire

Directrice de la publication :

Béatrice Mappas

Rédacteur en chef et mise en page :

Sébastien Froger

Comité de rédaction :

Béatrice Mappas, Carine Moro,
Sophie Descarpentries,
Carole Radix, Anne-Valérie
Urdiel, Soazig Dreano, Myriam
Leroy, Estelle Brault

Illustrations - calligraphies :

Soazig Dreano

Maquette :

Sébastien Froger et Myriam Leroy

Publication tirée à 500 exemplaires.
Impression sur papier recyclé à
l'aide d'encre végétale par la
contemporaine (certification PEFC
et label Imprim'vert).

Les auteurs sont responsables du
contenu de leurs articles.

Publication soutenue par :



GRAINE Pays de la Loire
4 allée André Courtois - 44700 ORVAULT
tel/fax : 02 40 94 83 51 - contact@graine-pdl.org
www.graine-pdl.org